

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUVETTE

(La présente demande doit être adressée au moins 15 jours avant la date de la manifestation)

MODALITES

Une autorisation de débit de boissons temporaire, appelé aussi buvette, est délivrée dans le cadre d'une fête publique ou d'une manifestation sportive. L'autorisation peut être délivrée à un particulier ou au membre d'une association. Le demandeur doit être majeur.

Pour les associations toute catégorie et les particuliers, les autorisations ne sont pas limitées dans le temps et sont délivrées au maximum 5 fois par an sous forme d'un arrêté. (En cas de manifestation à caractère agricole dans une enceinte sportive, l'autorisation est limitée à 48 heures).

Pour les associations sportives et dès lors que la manifestation est prévue dans une enceinte sportive, 10 autorisations peuvent être autorisées par an sous forme d'arrêté et limitées à 48 heures. Elles doivent obligatoirement être agréées par l'Etat.

Seules les boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe peuvent être vendues ou offertes :

- **Groupe 1** : Boissons sans alcool (eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.
- **Groupe 3** : Boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel) et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3 degré d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18 degré d'alcool.

LE DEMANDEUR

Je soussigné.e (Nom et Prénom du/ de la représentant.e)

Nom de l'association :

Adresse + Code postal et ville :

Adresse mail :

Vous êtes : ☐ Association sportive (10 demandes par an maximum) ☐ Association toute catégorie (5 demandes par an maximum)

Ai l'honneur de solliciter, au titre de l'article L3334-2 alinéa 2 du code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la manifestation publique suivante :

L'EVENEMENT

Nom de la manifestation :

Lieu :

Date :

Horaire de début et de fin :

Nombre de participants (approximatif) :

Afin de servir des boissons de catégories (cochez la/ les catégorie.s concernée.s) :

☐ **1ère catégorie** (Boisson sans alcool)

☐ **3ème catégorie** (Boisson fermentées non distillée)

J'ai connaissance que l'exploitant du débit de boissons temporaire est tenu d'assurer le respect des dispositions,
d'une part, du code de la santé publique relatives à la lutte contre l'alcoolisme,
d'autre part, de l'arrêté préfectoral en vigueur portant réglementation générale des débits de boissons
dans le département du Calvados, et que sa responsabilité peut être engagée en cas d'infraction.
Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder.

Date

Signature